

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification du produit

Nom commercial : ALSOPRIM70-30

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Industriellement

Utilisation de la substance/mélange :
Matière de base pour produits élastomères

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FOURNISSEUR :

ALSOGRUPE
68 rue EMY LES PRES
95240 CORMEILLES EN PARISIS - FRANCE
Tél. : 06 06 61 78 00

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. appel d'urgence INRS / ORFILA : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS) :

Classe	Catégorie	Voie d'exposition
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 (effets narcotiques)	
Dangers pour le milieu aquatique	Chronique, catégorie 2	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2	
Liquides inflammables	Catégorie 2	

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE) :

CE-R	Identification
R11	Facilement inflammable
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau
R38	Irritant pour la peau
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage (GHS) :

Pictogrammes :



Mention d'avertissement : Danger

H-Code	Informations sur les dangers
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence et des vertiges
H411	Toxiques pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
P-Code	Informations de sécurité
P280	Porter des gants de protection / vêtements de protection / une protection des yeux
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P210	Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes / des surfaces chaudes Ne pas fumer
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P273	Eviter le rejet dans l'environnement
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P501	Eliminer le contenu/récipient dans une décharge habilitée

Composants dangereux (étiquetage) :	
C7-C10 Isoalcane	

Etiquetage (67/548/CEE, 1999/45/CE) :

	F	Facilement inflammable
	Xn	Nocif
	N	Dangereux pour l'environnement

CE-R	Identification
R11	Facilement inflammable
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau
R38	Irritant pour la peau
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CE-S	Identification
S16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer
S25	Eviter le contact avec les yeux
S33	Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
S60	Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux
S61	Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité

Composants dangereux (étiquetage CE) :	
Xylène (mélange d'isomères)	
C7-C10 Isoalcane	
Ethylbenzène	
Tétraéthoxysilane	
Méthyl Ethyl Cétone	

2.3 Autres dangers

Aucunes données disponibles

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non utilisable

3.2 Mélange

3.2.1 Caractérisation chimique (préparation)

Polydiméthylsiloxane + Silane + Solvant

3.2.2 Contenu dangereux

Type	N° CAS	N° CE N° REACH	Substance	Concentration %	Classification*	Remarque
INHA	90622-56-3	292-458-5 01-2119471305-42	C7-C10 Isoalcane	>25	F , Xn , N R11-38-51/53-65-67 Aquatic Chronic 2 ;H411 Asp. Tox. 1 ;H304 STOT SE 3 ;H336 Flam.Liq.2 ;H225 Skin Irrit.2 ;H315	[1]
INHA	1330-20-7	215-535-7 01-2119488216-32	Xylène (mélange d'isomères)	>20 - <25	Xn ; R10-20/21-38 AcuteTox.4dermal;H312 Skin Irrit.2 ;H315 Eye Irrit.2 ;H319 STOT RE 2 ;H373 STOT SE 3 ;H335 Asp.Tox. 1 ;H304 Acute Tox. 4 par inhalation/vapeur ;H332 Flam.Liq.3 ;H226	[1],[2]
INHA	78-93-3	201-159-0	Méthyléthylcétone	<20	Xi,F R11-36-66/67	[1]

					Eye Irrit.2 ;H319 Flam.Liq.2 ;H225 STOT SE 3 ;H335	
VERU	100-41-4	202-849-4	Ethylbenzène	<10	F,Xn ; R11-20 Acute Tox.4 par inhalation/vapeur ;H332 Flam.Liq.2 ;H225	[1]
INHA	78-10-4	201-083-8 01-2119496195-28	Tétraéthoxysilane	<3	Xn ; R10-20-36/37 Flam.Liq.3 ;H226 Acute Tox.4 inhalatif ;H332 Eye Irrit. 2 ;H319 STOT SE 3 ;H335	[1]
INHA	5593-70-4	227-006-8	n-Butanoate de titanium	<2	Xi ; R10-38-41 Skin Irrit. 2 ;H315 Flam.Liq. 3 ;H226 Eye Dam. 1 ;H318	[1]
VERU	108-88-3	203-625-9	Toluène	>0,1-<0,2	F,Xn ; R11-38-48/20-63-65-67 Repr.2 ;H361d STOT RE 2 ;H373 STOT SE 3 ;H336 Skin Irrit.2 ;H315 Asp. Tox. 1 ;H304 Flam.Liq. 2 ;H225	[1]

Type : INHA = Composant / VERU = Impureté

Les substances enregistrées sous REACH peuvent être contenues en tant que déchets.
En règle générale , celles-ci ne requièrent pas la mention d'utilisations identifiées et de scénarios d'exposition dans la fiche de données de sécurité.

- [1] = Substance dangereuse pour la santé ou l'environnement
- [2] = Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires
- [3] = Substance PBT
- [4] = Substance vPvB
- [5] = Candidat SVHC (substance extrêmement préoccupante)

*Les critères de classement sont expliqués au chapitre 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Mettre les personnes en sécurité. Respecter l'auto-protection du premier sauveteur. En cas de contact avec le mélange, consulter un médecin.

Après inhalation

Immobiliser la victime. Prévenir l'hypothermie. Appeler un médecin et lui donner la référence exacte du produit.

Après contact avec la peau

Retirer tout vêtement sali ou éclaboussé par le produit. Laver immédiatement et abondamment à l'eau ou à l'eau savonneuse pendant 10 à 15 minutes. En cas de quantités importantes passer immédiatement sous la douche. Appeler un médecin et lui donner la référence exacte du produit.

Après contact avec les yeux

Rincer aussitôt à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Maintenir les paupières bien écartées pour rincer toute la surface des yeux et des paupières à l'eau. Appeler un médecin et lui donner la référence exacte du produit.

Après ingestion

Si le sujet est conscient, faire boire de l'eau en abondance par petites gorgées. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin et lui donner la référence exacte du produit.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

D'autres informations importantes sont mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes données disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Faible jet d'eau, poudre d'extinction, mousse résistante aux alcools, gaz carbonique

Moyens d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux : éthanol. Formation de suies en cas de combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial :

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgences

Porter des équipements de protection individuelle (voir paragraphe 8). Eloigner les personnes non protégées. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau. Éviter l'inhalation de vapeurs et fumées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol. En cas de déversement dans l'eau, dans les canalisations ou dans le sol, prévenir les autorités locales. En cas de fuite, contenir et recueillir le liquide avec un matériau approprié (dela terre par exemple). Retenir les eaux polluées et les eaux de rinçage. Se débarrasser du produit dans des containers réglementaire et correctement étiquetés.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne pas chasser avec de l'eau. Petites quantités : Faire absorber par un produit tel que la diatomite et éliminer en respectant la réglementation. Endiguer les grosses quantités et les pomper dans des récipients adéquats. Eliminer les éventuels dépôts visqueux avec un produit de nettoyage/une solution savonneuse ou tout autre détergent biodégradable. Aspirer les vapeurs.

Informations supplémentaires :

Eliminer les sources d'inflammation

6.4 Référence à d'autres sections

Veillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres. Et tout particulièrement celles concernant les équipements de protection personnelle (paragraphe 8) et l'élimination des déchets (paragraphe 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter de respirer la poussière, le brouillard ou la vapeur. Veiller à une bonne ventilation des locaux et de travail. Aspiration indispensable à proximité.

Précautions à prendre contre un incendie ou une explosion :

En zone fermée, les vapeurs risquent de former avec l'air des mélanges susceptibles d'exploser en présence de source d'allumage, même dans des conteneurs vides et non nettoyés. Tenir à l'écart de toute source d'ignition et ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Refroidir à l'eau les récipients en danger.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de sécurité exigées pour le stockage et les containers :

Eviter toute infiltration dans la terre

Conditions de stockage pour les matières incompatibles :

Respecter la réglementation locale. Ne pas stocker avec des oxydants, peroxydes, etc..

Indications supplémentaires sur les conditions de stockage :

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé. Tenir à l'abri de l'humidité. Protéger des rayons solaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucunes données disponibles

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites de l'air sur le lieu du travail :

N° CAS	Substance	Type	mg/m3	ppm	E/A	Fibre/m3
1330-20-7	Xylène (mélange d'isomères)	TLV_FR	435.0	100.0		
1330-20-7	Xylène (mélange d'isomères)	EU	221.0	50.0		
100-41-4	Ethylbenzène	TLV_FR	435.0	100.0		

100-41-4	Ethylbenzène	EU	442.0	100.0		
78-10-4	Silicate d'éthyle	TLV_FR	85.0	10.0		
64-17-5	Alcool éthylique	TLV_FR	1900.0	1000.0		
71-36-3	Alcool n-butylque	TLV_FR				
78-93-3	Méthyl Ethyl Cétone	TWA	600.0	200.0		

Derived No-Effect Level (DNEL) :

Tétraéthoxysilane

Domaine d'application	Valeur
Ouvrier ; dermal ; systémique (aigu)	12.1 mg/kg/jour
Ouvrier ; dermal ; systémique (long terme)	12.1 mg/kg/jour
Ouvrier ; inhalatif ; systémique (aigu)	85 mg/m3
Ouvrier ; inhalatif ; systémique (long terme)	85 mg/m3
Ouvrier ; inhalatif ; local (aigu)	85 mg/m3
Ouvrier ; inhalatif ; local (long terme)	85 mg/m3
Consommateur ; dermal ; systémique (aigu)	8.4 mg/kg/jour
Consommateur ; dermal ; systémique (long terme)	8.4 mg/kg/jour
Consommateur ; inhalatif ; systémique (aigu)	25 mg/m3
Consommateur ; inhalatif ; systémique (long terme)	25 mg/m3
Consommateur ; inhalatif ; local (aigu)	25 mg/m3
Consommateur ; inhalatif ; local (long terme)	25 mg/m3

Predicted No-Effect Concentration (PNEC) :

Tétraéthoxysilane

Domaine d'application	Valeur
Eau douce	0.192mg/l Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol
Eau de mer	0.0192mg/l Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol
Sédiment (eau douce)	0.18mg/kg de poids humide Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol
Sédiment (eau de mer)	0.018mg/kg de poids humide Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol
Sol	0.05mg/kg de poids humide Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol
Station d'épuration	4000mg/l Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol
Déversement intermittent	10mg/l Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas inhaler de gaz/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer et ne pas se maquiller pendant le travail. Se laver les mains à la fin du travail et avant de manger.

Equipement de protection individuelle nécessaire :

Protection respiratoire

Opérer sous aspiration. En cas de dépassement de la valeur limite d'exposition professionnelle : Protection respiratoire nécessaire. Veuillez respecter les informations du fabricant du filtre.

Protection des mains

Gants de protection en butylcaoutchouc. Gants convenant à une utilisation de durée inférieure à 60min.

Protection des yeux

Lunettes étanches. Prévoir un dispositif de rinçage oculaire au poste de travail.

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol.

8.3 Informations supplémentaires sur la conception technique du système

Respecter les informations du paragraphe 7.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales :

Etat physique	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: forte

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

Point d'ébullition	: 115°C
Point de fusion	: Non déterminé
Point éclair	: 3°C
Point d'Inflammation	: 430°C
Limite inférieure d'explosion	: 1.15 Vol %
Limite supérieure d'explosion	: 8.8 Vol %
Pression de vapeur (20°C)	: 6.5 hPa
Solubilité dans l'eau	: pratiquement insoluble
Densité	: 0.84 g/cm ³
Viscosité (cinématique)	: 491 mm ² /s

9.2 Autres informations

Limites d'explosivité de l'éthanol : 3,5 – 15% Vol

Décomposition thermique : néant

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1-10.3 Réactivité ; Stabilité chimique ; Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue si les règles de stockage et de manipulation sont respectées.

D'autres informations importantes sont éventuellement mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

10.4 Conditions à éviter

Humidité ; Chaleur ; Flamme et autres sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants , acides , eau et alcalins.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Si les règles de stockage et de manipulation sont respectées : Aucun connu
Par l'humidité de l'air : butanol , éthanol.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Toxicité aiguë

Evaluation :

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

Acute toxicity estimate (ATE) :

ATEmix(oral) : >5000mg/kg

ATEmix(par inhalation/vapeur) : 34.5mg/l/4h

ATEmix(dermal) : 5540mg/kg

11.1.2 Corrosion cutanée/irritation cutanée

Evaluation :

Un contact avec la peau peut induire une irritation cutanée.

11.1.3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Evaluation :

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.4 Sensibilisation respiratoire/cutanée

Evaluation :

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.5 Mutagénité sur les cellules germinales

Evaluation :

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.6 Cancérogénicité

Evaluation :

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.7 Toxicité pour la reproduction

Evaluation :

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation :

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Evaluation :

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.10 Danger par aspiration

Evaluation :

Un éventuel risque d'aspiration du fait des ingrédients est reconnaissable à la classification et au marquage du produit général.

11.1.11 Informations toxicologiques supplémentaires

Selon la littérature, le xylène (1330-20-7) irrite la peau et les muqueuses, dessèche la peau et est narcotisant. Une exposition directe des tissus, par aspiration par exemple, peut provoquer une pneumonie. Des lésions des reins et de la moelle osseuse ont été décrites. Risques de lésions du foie et de troubles cardiaques et circulatoires.

Selon la littérature, le carbure d'hydrogène aliphatique irrite faiblement la peau et les muqueuses, dessèche la peau, a un effet narcotique. Une exposition directe des tissus pulmonaires (par aspiration par exemple) peut provoquer une pneumonie.

Produit(s) d'hydrolyse : Selon la littérature, l'éthanol (64-17-5) irrite les muqueuses et faiblement la peau ; il a un effet desséchant et narcotique et peut entraîner des lésions du foie.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Evaluation :

Toxique pour les organismes aquatiques. Peut avoir des effets nuisibles après séjour prolongé dans l'eau.

12.2 Persistances et dégradabilité

Evaluation :

Réagit avec de l'eau en formant de l'éthanol.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Evaluation :

Pas de données connues.

12.4 Mobilité dans le sol

Evaluation :

Pas de données connues.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de substances notables évaluées comme étant persistantes, bioaccumulantes et toxiques (PBT) ou comme très persistantes et très bioaccumulantes (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Aucun connu.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Produit

Recommandation :

Elimination par incinération dans une installation pour déchets spéciaux. Les petites quantités peuvent être brûlées dans une installation pour les ordures ménagères. Respecter la réglementation locale.

13.1.2 Emballage contaminé

Recommandation :

Les emballages doivent être vidés (plus de gouttage, plus de ruissellement, curés à la spatule). L'éventuelle réutilisation des emballages doit être soumise au respect des réglementations locales ou nationales en vigueur.

13.1.3 N° du type de déchet (CE)

Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1-14.4 N° ONU ; Nom d'expédition des Nations unies ; Classe(s) de danger pour le transport ; Groupe d'emballage

Route ADR :

Estimation.....Produits dangereux
14.1 UN N°.....3295
14.2 Proper Shipping Name.....Kohlenwasserstoffe, flüssig, n.a.g.
14.3 Classe.....3
14.4 Groupe d'emballage.....II

Chemin de fer RID :

Estimation.....Produits dangereux
14.1 UN N°.....3295
14.2 Proper Shipping Name.....Kohlenwasserstoffe, flüssig, n.a.g.
14.3 Classe.....3
14.4 Groupe d'emballage.....II

Transport maritime IMDG-Code :

Estimation.....Produits dangereux

14.1 UN N°3295
14.2 Proper Shipping Name..... Hydrocarbons, liquid, n.o.s..(Contains C7–C10 Isoalkanes and Xylene)
14.3 Classe.....3
14.4 Groupe d'emballage.....II

Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR :

Estimation.....Produits dangereux
14.1 UN N°3295
14.2 Proper Shipping Name..... Hydrocarbons, liquid, n.o.s.
14.3 Classe.....3
14.4 Groupe d'emballage.....II

14.5 Dangers pour l'environnement

Risques pour l'environnement : oui
Marine Pollutant (IMDG) : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Veillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport en vrac en navires-citernes n'est pas prévu.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respecter les réglementations locales et nationales.

Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

15.3 Autres réglementations internationales

Indications pour le Statut d'Enregistrement International :

Figure sur les inventaires suivants :

EINEC – Europe
ECL – Korea
ENCS – Japan
AICS – Australia
IECSC – China
DSL – Canada
PICCS – Philippines
TSCA – USA

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.